

Un secteur bancaire inadapté aux TPE

Les évolutions conjoncturelles récentes ont mis en évidence de façon criante un problème structurel, à savoir que l'organisation et les critères de rentabilité des banques de détail classiques sont inadaptés aux attentes et à la satisfaction des besoins des TPE. Ce constat a été amplifié par les dérives financières de ces dernières années qui ont privé les TPE de financements bancaires à des moments cruciaux, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour l'économie française, dont elles sont l'un des maillons les plus stables et les plus créateurs d'emplois.

Les conditions d'accueil et la considération accordées aux TPE dans les banques ont toujours constitué le principal motif d'insatisfaction des patrons de TPE vis-à-vis de leur banque, même si par ailleurs, ils se déclarent globalement satisfaits. Les TPE sont considérées tantôt comme des clients particuliers, et accueillis dans les agences de proximité dans les mêmes conditions que ceux-ci, tantôt comme des clients entreprises, et reçus dans des centres d'affaires où ils sont moins bien considérés que les PME.

Cette ambiguïté dans le mode de relation fait que, d'une manière générale, l'interlocuteur bancaire mis à disposition du dirigeant de TPE ne présente pas toujours les qualités requises sur le plan de la connaissance tant du métier exercé par le professionnel, que de ses besoins en financements et en services. En outre, les patrons de TPE souffrent plus que d'autres de devoir se confier à un nouvel interlocuteur chaque fois que le précédent est muté par son employeur dans une autre agence ou une autre fonction.

Pourtant, les besoins des TPE en matière de produits et services bancaires n'ont rien d'exceptionnel ! Ce sont les conditions d'accueil, et surtout de soutien en cas de difficulté, qui sont déterminantes, et qui justifient la création d'une banque des TPE. Ce n'est pas quand tout va bien qu'une TPE a le plus besoin d'un banquier impliqué et audacieux.

Mettre en confiance les TPE

■ La **banque des TPE** jouirait d'un statut de banque de plein exercice et devrait être agréée comme telle par les autorités de tutelles. En effet, la gamme de ses

prestations serait la plus large possible (compte courant et services associés, financements classiques, outils de rémunération de la trésorerie...). D'autres produits ou services seraient créés et distribués exclusivement par la **banque des TPE**, comme par exemple un prêt bonifié pour financer le besoin en fonds de roulement, un livret d'épargne TPE (l'équivalent pour les entreprises d'un livret épargne logement) ou encore une réserve de crédit disponible signifiée chaque année par la banque et accessible immédiatement en cas de coup dur.

■ La **Banque des TPE** miserait aussi sur la proximité géographique. La plupart des organismes dédiés à l'aide aux TPE (Oséo, chambres de commerce, chambres de métiers...) souffrent d'une proximité insuffisante : un, voire deux établissements par département, et parfois des bureaux de représentation à temps partiel. La **banque des TPE** devrait être accessible en moins d'une demi-heure de voiture, avec une plage horaires d'ouverture suffisamment large pour que les patrons de TPE puissent y accéder avant ou après les heures d'ouverture du commerce, du cabinet, de l'officine, des chantiers...

■ La proximité géographique ne saurait suffire. Il faut également de la proximité intellectuelle. Or, les patrons de TPE se sentiront beaucoup plus en confiance avec un interlocuteur bancaire parlant leur langage, voire issu de leur rang. La **banque des TPE** réduirait le nombre de dossiers suivis traditionnellement par un conseiller. Elle s'attacherait à décentraliser la prise de décision, qui serait ainsi motivée par la connaissance intime du client plutôt que par une analyse statistique et désincarnée des comptes de l'entreprise, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Cette différenciation dans la gestion de la relation client avec les actuelles pratiques bancaires donnerait une consistance forte à la dimension "responsabilité sociale" de cette banque. Elle favoriserait ainsi l'initiative et la prise de risques de ses clients. Ne considère-t-on pas, à juste titre, que les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain ?

La **banque des TPE** deviendrait un acteur majeur de l'économie française, consacré exclusivement au développement des TPE, fer de lance de l'économie locale, et vecteur de la création et de la conservation d'un nombre d'emplois important. Pour mettre en œuvre la **banque des TPE**, il pourrait être alloué 5 milliards sur les 35 milliards du grand emprunt.



FIDUCIAL

Retrouvez les résultats complets du Baromètre des TPE / FIDUCIAL-Ifop sur le site www.fiducial.fr
Pour nous contacter : contact.barometre@fiducial.fr

Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 LA DÉFENSE CEDEX - Tél. 01 47 78 13 36 - www.fiducial.fr

BAROMETRE DES TPE

Le Baromètre de conjoncture des Très Petites Entreprises

3^{ème} trimestre - 2010 - N° 39

Enquête trimestrielle réalisée par l'IFOP pour FIDUCIAL

Ce baromètre rend compte de l'enquête conduite par l'IFOP pour le compte de FIDUCIAL et réalisée par téléphone du 5 au 9 juillet 2010 auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés.

GRANDES LIGNES

La TPE est l'avenir de l'économie

Les petites entreprises recouvrent aujourd'hui des réalités diverses, que ce soit sur le plan fiscal, social, juridique, économique ou professionnel. Qu'est-ce qui rapproche en effet un médecin généraliste d'un maçon sans salarié, une pharmacie de ville d'un garage automobile de campagne, un notaire d'un coiffeur... ? D'aucuns seraient probablement tentés de répondre "rien" ou "peu de choses". Ce serait alors méconnaître les fondamentaux de l'économie, car l'essentiel les réunit. Ils sont entrepreneurs, créateurs de richesse et d'emplois. Ils dirigent une entreprise, souvent comme seul décisionnaire. Ils en assurent en règle générale toutes les fonctions (vendre, produire, gérer). Ils sont isolés mais leur problématique est identique : trouver des clients, des marchés pour assurer la pérennité de leur entreprise et les revenus de leur famille.

Les TPE relèvent de différents statuts fiscaux, sociaux et juridiques, soit en raison de leur profession, soit en raison de choix personnels. Elles sont dès lors régies par de multiples dispositifs législatifs et réglementaires qui d'ailleurs favorisent ce sentiment d'hétérogénéité. Cette multitude engendre la complexité et affaiblit l'efficacité des mesures prises en leur faveur. Par exemple, alors qu'il n'existe qu'un seul statut fiscal pour les grandes entreprises, cinq régimes fiscaux sont prévus pour les TPE. Les règles sont devenues tellement complexes que même les spécialistes sont parfois perdus. Il leur devient difficile de prodiguer les bons conseils tellement les options reposent sur une diversité de critères compliqués à combiner (et de surcroît non stables dans le temps).

Les TPE adoptent leur statut plus en fonction de considérations fiscales et sociales que purement juridiques. La protection de leur patrimoine personnel passe souvent en second. A ce titre, le nouveau statut EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée) aurait probablement gagné en efficacité s'il avait été défini

comme le statut de base de l'entreprise individuelle et que les options fiscales avaient été réduites à une seule.

La France, soucieuse de rattraper son homologue allemande, s'engage plutôt dans une politique qui tend à favoriser le développement des ETI (établissements de taille intermédiaire), in fine au détriment des TPE (les ressources affectées étant de fait limitées). Or, le retard de notre nation en matière d'ETI tient surtout à la mentalité du patronat français, au poids des prélèvements obligatoires et aux contraintes juridiques qui pèsent sur nos entreprises. Il serait alors illusoire de croire que les vannes grandes ouvertes du crédit impôt recherche et la facilitation d'accès au marché financier suffiront à le combler.

De toute manière, en dépit des aides proposées pour favoriser l'émergence de nouvelles ETI, rares sont les TPE qui, dans le futur, deviendront des moyennes entreprises. Tout simplement, et il s'agit d'une réalité constatée partout sur la planète, parce que les petites entreprises n'ont pas vocation à toutes devenir grandes.

Il n'en demeure pas moins que ces TPE doivent être au centre des priorités et des attentions car elles sont le principal ressort de l'emploi. Il apparaît dès lors essentiel de prendre toutes les mesures favorables à l'embauche, leur potentiel d'emplois étant loin d'être atteint. Si seulement 50 % des TPE embauchaient un salarié de plus, ce sont plus d'un million d'emplois qui seraient créés, soit l'équivalent de 1 000 ETI.

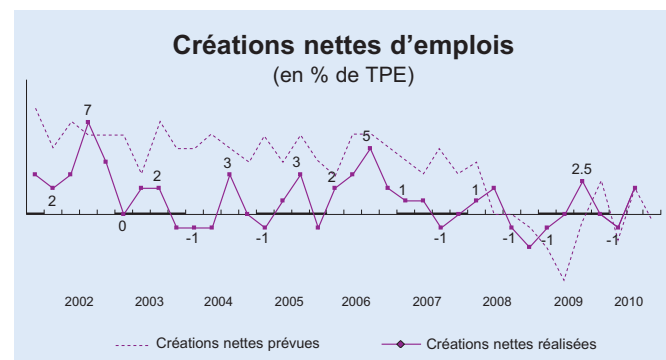
C'est dans cet objectif que Fiducial a formulé deux propositions au Président de la République : créer un statut de la petite entreprise et créer la banque des TPE. Nos propositions, présentées ci-après, visent à redonner à la micro-économie de la lisibilité afin que la nation concentre ses efforts sur la seule catégorie susceptible d'embaucher massivement, à savoir les très petites entreprises.

Les principales caractéristiques des TPE françaises

TPE : Très Petites Entreprises **Effectif** : de 0 à 19 salariés **Poids économique** : 28 % du PNB
Nombre : 2 500 000 - 53 % sans effectif salarié, 30 % de 1 à 3 salariés, 13 % de 4 à 9 salariés
- 54 % ont un chiffre d'affaires inférieur à 150 000 €
Emplois : 4 300 000 salariés et 39 % des emplois (salariés ou non salariés) du secteur concurrentiel

Emploi : les TPE ont préparé la saison estivale

L'indicateur de créations d'emplois, nettes de suppressions et de remplacements de postes, redevient positif pour ce 2^{ème} trimestre 2010, avec un indice de +2 (contre -1 au précédent trimestre). Il se situe au même niveau qu'en juillet 2008, quelques mois avant le déclenchement de la crise financière. Cette amélioration par rapport au 1^{er} trimestre est particulièrement marquée dans les TPE de 6 à 19 salariés (+7), dans l'hôtellerie et le bâtiment (+8). En revanche, les petites entreprises des secteurs "services aux entreprises" et "industrie" ont détruit des emplois (-1).



Base : 100 % = 1 002 TPE

À l'approche de l'été, les TPE ont majoritairement recruté en CDD (58 % contre un tiers en CDI). Anticiperaient-elles une bonne saison estivale ? Espérons-le pour leurs finances et pour leur moral. Cependant, ce faible recours au CDI, conjugué à des prévisions de suppressions de postes en forte hausse (7 % d'ici fin septembre contre 4 % entre avril et juin dernier) démontre bien que les patrons de TPE ne se projettent pas dans une perspective de croissance pérenne. D'ailleurs, selon les prévisions pour le 3^{ème} trimestre, l'indicateur de créations nettes d'emplois repasserait dans le rouge, à -0,5.

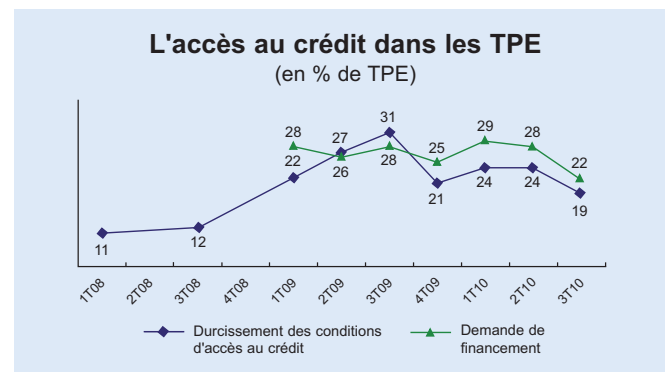
Des finances toujours fragiles

Sur les trois derniers mois, l'indicateur de situation financière s'infléchit dans le bon sens (-17 % contre -24 % en avril), mais il demeure largement dans le rouge. Pour autant, les disparités sont fortes d'un secteur à l'autre ou selon la taille. Les entreprises de 10 à 19 salariés enregistrent un indicateur largement positif (+11 %) alors que les secteurs "services aux particuliers" et "bâtiment" affichent un indicateur à -24 %.

Les patrons de TPE ne sont plus que 31 % (contre 40 % au trimestre précédent) à considérer leur situation financière préoccupante. Les perspectives de trésorerie sont stables par rapport au mois d'avril dernier : 11 % prévoyant une hausse, 54 % une stagnation et 35 % une dégradation. Et s'ils sont toujours 11 % à envisager une cessation de leur activité d'ici la fin de l'année, c'est tout de même un niveau inférieur de 7 points par rapport à juillet 2009.

Des banques moins restrictives

Interrogés sur les conditions d'accès au crédit, les patrons de TPE sont moins nombreux (19 % soit -5 points par rapport au dernier baromètre) à déclarer avoir subi un durcissement de la part de leur banque. Cette diminution est toutefois concomitante à une réduction sensible des demandes de financement (22 %, -6 points).



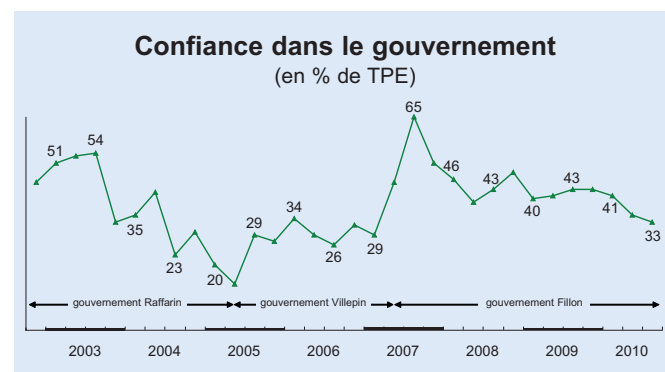
Base : 100 % = 1 002 TPE

Cette amélioration de la perception des banques par les patrons de TPE résulte de deux facteurs, l'un positif, l'autre plutôt négatif. Tout d'abord, les banques ont pu constater, avec la remise des comptes annuels 2009, que les TPE avaient bien résisté à la crise ; et à ce titre, elles méritaient la confiance de leur banquier. Cependant, ce regain de confiance apparent masque aussi une autre réalité, le renoncement à investir et donc à demander des financements. Des TPE s'autocensurent de crainte de se voir opposer un refus.

Le moral tient bon en dépit des inquiétudes

En ce qui concerne l'avenir de l'économie française, les motifs d'inquiétudes restent solidement ancrés pour 84 % des sondés. Les patrons de TPE sont aussi désormais 72 % (+3 points en trois mois) à être pessimistes en ce qui concerne le climat des affaires. Enfin, ils ne sont que 33 % (-2 points) à faire confiance aux mesures économiques du gouvernement. C'est le plus bas niveau de confiance depuis l'élection de Nicolas Sarkozy.

Malgré tout, les dirigeants de TPE restent majoritairement optimistes pour leur activité (55 %) avec une appréciation positive plus marquée chez les jeunes de moins de 35 ans (60 %).



Base : 100 % = 1 002 TPE



La création d'emplois, nette de remplacements et de suppressions de postes, est nulle au 4^{ème} trimestre 2009 bien que 11 % des TPE aient embauché 1,4 personne en moyenne.

En réalité, les créations de postes ont juste compensé les suppressions de postes, et encore imparfaitement.

Des mesures d'ordre juridique

La réglementation d'une très petite entreprise varie en fonction d'une foultitude de seuils comptables, fiscaux, sociaux et juridiques, de surcroît non harmonisés. Fiducial préconise d'adopter en droit français la directive votée par le Parlement européen qui institue les micro-entités (nouvelle définition européenne de la TPE) et de réserver à ces dernières les dispositifs de simplification, d'allègements ou d'exonération.

Le statut d'entrepreneur individuel est simple mais cache une insécurité juridique forte. Le statut EIRL constitue un réel progrès. Mais il est accessible uniquement sur option et comporte en l'état actuel de nombreuses imperfections. Il convient de l'amender et d'en faire le statut de base pour l'entreprise individuelle.

En cas de défaillance, l'entrepreneur se retrouve sans couverture sociale ni revenus. Une situation qui freine bon nombre d'individus. Il existe bien un système de protection sociale qui assure au patron dont l'entreprise est liquidée un revenu provisoire. Mais ce système est optionnel et les cotisations sont d'autant plus coûteuses que peu d'entreprises y adhèrent. C'est pourquoi, contre une redevance minimale, il faut ouvrir l'assurance chômage Pôle Emploi aux patrons de micro-entités.

Des mesures d'ordre fiscal

Pour en terminer avec les cinq régimes fiscaux ouverts aux TPE et leurs multiples options, il est nécessaire de les fusionner en un seul : l'impôt sur les bénéfices professionnels. Les résultats seraient taxés à 5 % jusqu'à 50 000 euros, à 10 % jusqu'à 100 000 euros et à 15 % au-delà. Ce système unique présente l'avantage de la simplicité et surtout de favoriser la capitalisation des petites entreprises en taxant faiblement les résultats réinvestis dans l'entreprise.

Au cours des dernières années, l'Etat a favorisé l'exonération des plus-values de cession des fonds de commerce, qui de ce fait avantage les cédants. Les acquéreurs auraient pu indirectement en bénéficier si les cédants avaient répercuté cette économie fiscale sur le prix de vente de leur fonds. Mais il n'en a rien été. Fiducial suggère que les petites entreprises soient autorisées à amortir leur fonds de commerce et ainsi à réduire à due concurrence leur revenu professionnel imposable.

Les petites entreprises de main d'œuvre sont fortement pénalisées par le travail dissimulé qui se développe en

raison d'un taux de TVA élevé et du poids des charges sociales. Il doit être envisagé une baisse de la TVA sur toutes les prestations à forte intensité de main d'œuvre. Le taux de 5,5 % pourrait être retenu, non seulement dans le bâtiment ou les cafés-hôtels-restaurants, mais dans tous les secteurs où la main d'œuvre constitue l'essentiel du coût d'un produit ou d'un service.

Des mesures d'ordre social

Le mécanisme de réduction de charges sociales est non seulement illisible, mais en plus il incite à maintenir des salaires faibles proches du SMIC. Or, les TPE ont besoin de garder leurs salariés qui peuvent être attirés par les conditions de travail et de rémunération proposées par les plus grandes entreprises. Il devient donc impératif de revoir le mécanisme d'exonération de cotisations au profit des micro-entités afin de favoriser l'emploi par le plus grand nombre d'entreprises. Les cinq premiers emplois seraient totalement exonérés de charges patronales (au moins de cotisations URSSAF et Pôle Emploi). Le sixième serait exonéré à 90 %, le septième à 80 % et ainsi de suite.

Une TPE de trois personnes qui embauche un nouveau salarié augmente son effectif d'un tiers et doit augmenter son chiffre d'affaires de 25 % pour en compenser le coût. Ces données doivent être rapprochées de la croissance de notre pays (inférieure à 2 % en moyenne sur la dernière décennie). C'est dire si le patron d'une TPE qui embauche prend un risque financier. Risque doublé par les contraintes de recrutement, car il ne dispose ni du temps, ni des moyens d'une grande entreprise pour apprécier les compétences de son nouveau salarié. Il faut donc réhabiliter le contrat nouvelle embauche. En laissant un délai plus long de rétractation, le CNE répondait à deux besoins : savoir si l'emploi était financièrement pérenne et si le nouveau salarié donnait pleinement satisfaction.

Les dirigeants de TPE relèvent pour l'essentiel du régime des TNS (travailleurs non salariés), même si certains optent pour une structure qui leur permet d'adopter le statut de salarié. Les bases de cotisations varient selon les caisses. Il serait utile, dans l'objectif de simplifier les choix et d'optimiser les rendements, de rendre le statut TNS obligatoire pour les patrons de TPE. Une seule caisse serait créée pour collecter et gérer les fonds. Sur le plan de la retraite, les patrons cotisent à un régime de répartition qui ne leur permettra peut-être même pas d'atteindre le minimum vieillesse. Il pourrait être créé à l'intention des dirigeants de micro-entités un organisme de retraite par capitalisation.

Il ne s'agit pas d'augmenter les impôts pour financer ces mesures, mais simplement de réallouer les recettes de l'Etat afin de créer un effet de levier sur l'emploi. Mettre l'argent là où il sera le mieux utilisé.